

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : Mlle MASLOUHI**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BOUHELIER - Mme BERNARD - M. PERRON - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVELLEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD**Membres absents** : Mme POPARD - M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Muséum Jardin des Sciences – Exposition « Pierres précieuses et vins de légendes – Histoire de couleurs... » – Convention à passer entre la Ville et le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Muséum Jardin des Sciences de Dijon présentera, du 29 juin au 9 décembre 2007, une exposition intitulée « Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs... ».

L'objectif de cette exposition est de faire découvrir au public les vraies couleurs du vin et de les comparer aux merveilleuses et innombrables nuances qu'offrent les pierres fines et précieuses.

Cette manifestation de prestige associera la présentation d'oeuvres d'art et de gemmes exceptionnelles issues des plus belles collections du monde (Muséum National d'Histoire Naturelle, collections privées, musées nationaux, etc.) à des vins de grandes appellations de Bourgogne et d'ailleurs.

En complément de l'exposition, seront proposées de nombreuses activités autour de cette thématique : dégustations, expériences sur la lumière et la couleur, ateliers de perception sensorielle, conférences, rencontres avec des professionnels, etc.

Cette manifestation pourrait être organisée en partenariat avec le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB), qui pourrait, en particulier, contribuer à la réalisation des dispositifs muséographiques et être associé aux activités culturelles et pédagogiques liées à l'exposition.

Il est proposé de fixer les conditions du partenariat dans une convention à passer entre la Ville et cet organisme.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

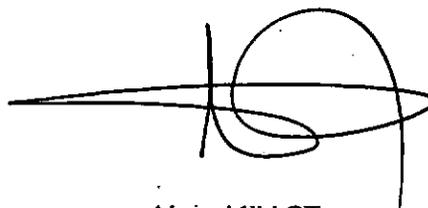
1- approuver le projet de convention à passer entre la Ville et le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne pour l'organisation de l'exposition « Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs... », annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2- m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007





Convention de partenariat BIVB – Ville de Dijon

La présente convention-cadre est établie entre

La Ville de Dijon,

représentée par son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en application d'une délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2007, ci-dessous dénommée «La Ville»

et

Le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne,
situé 12, boulevard Bretonnière, BP 150 21.204 Beaune
représenté par son Président, Monsieur Michel Baldassini
ci-après nommé « Le BIVB ».

EXPOSÉ PRÉALABLE

Le BIVB a pour mission la promotion et la défense des vins de Bourgogne. Dans ce cadre, il a une vocation de soutien à la recherche vitivinicole et de transfert de celle-ci.

Le BIVB assure la promotion des vins de Bourgogne à travers des actions fortes de communication, notamment sur des sites historiques, touristiques et de culture scientifique. Sa communication prend souvent appui sur des éléments historiques de notre région et sur des dispositifs muséographiques comme la « cave aux arômes des vins de Bourgogne ». Le BIVB, avec sa filiale « l'école des vins de Bourgogne », offre des prestations de formation packagées ou sur mesure pour tout public.

Le BIVB a une action forte sur l'œnotourisme. Son site développe une partie importante sur la thématique de l'œnotourisme en direction du grand public.

Dans le cadre du développement de ces dispositifs de culture scientifique, le BIVB souhaite réaliser un nuancier de référence des couleurs des vins de Bourgogne. A cet effet, un contrat de partenariat a été conclu en 2006 avec le laboratoire Le2i de l'Université de Bourgogne.

La Ville de Dijon, par l'intermédiaire du Muséum - Jardin des sciences, a pour mission, à partir de ses collections et de ses salles d'expositions permanentes et temporaires, le développement de la culture scientifique.

Elle organise au Muséum-Jardin des sciences, du 29 juin au 9 décembre 2007, l'exposition temporaire « **Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs...** ».

L'objectif de cette exposition est de faire découvrir au public les vraies couleurs du vin et

de les comparer aux merveilleuses et innombrables nuances qu'offrent les pierres fines et précieuses.

Cette manifestation de prestige associera la présentation d'oeuvres d'art et de gemmes exceptionnelles issues des plus belles collections du monde (Muséum National d'Histoire Naturelle, collections privées, musées nationaux, etc.) à des vins de grandes appellations de Bourgogne et d'ailleurs.

En complément de l'exposition, seront proposées de nombreuses activités autour de cette thématique: dégustations, expériences sur la lumière et la couleur, ateliers de perception sensorielle, conférences, rencontres avec des professionnels, etc.

Un livret d'accompagnement à l'exposition sera réalisé par la Ville. Cette exposition pourra être proposée à l'itinérance pour d'autres musées.

La Ville et le BIVB souhaitent être associés dans la mise en place de l'exposition « **Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs...** » qui se tiendra au Muséum-Jardin des Sciences, du 29 juin au 9 décembre 2007. Cette exposition, dans le volet « vin », mettra en valeur principalement les vins de Bourgogne.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention formalise la volonté réciproque des deux structures de travailler ensemble pour la réalisation et le rayonnement de l'exposition temporaire « **Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs...** » et ce, dans le périmètre de leurs prérogatives respectives.

Article 2 - Apports des parties

2.1 - Apports et moyens potentiels du BIVB

- Le BIVB apporte ses réflexions et ses problématiques pour aider la Ville de Dijon à la réalisation de l'exposition temporaire et itinérante « **Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs...** » et à la communication sur celle-ci.
- Le BIVB annonce le lancement de cette manifestation dans ses supports de communication et, notamment, sur son site Internet www.vins-bourgogne.fr et son site Extranet <http://extranet.bivb.com>.
- Le BIVB apporte son expertise en termes de relations "presse" lors de manifestations communes.
- Un lien Internet réciproque pourra être établi entre son site et celui de la Ville de Dijon (pages consacrées aux expositions temporaires du Muséum-Jardin des Sciences).
- Le BIVB fournit une base documentaire et iconographique sur les vins de Bourgogne libre de droits pour l'exposition et sa promotion (utilisation de son centre de ressources documentaires) ainsi que des «kits affiches» (trois jeux de douze) et une documentation pour les publics des dégustations organisées dans le cadre de ces manifestations. La base «photo» et «vidéo» du BIVB, libre de droits pour l'exposition et sa promotion, est mise à la disposition de la Ville pour les posters, publications, le livret d'accompagnement, les visuels des vitrines et du site Internet de la Ville. L'ensemble de cette documentation est libre de droits pour les seuls usages liés à cette exposition temporaire et pour sa durée en 2007.
- Le BIVB met à la disposition de l'exposition les travaux sur le nuancier des couleurs des vins de Bourgogne (coopération BIVB / Le2i Université de Bourgogne). Une gamme de couleurs dans les jaunes (images des vins blancs de Bourgogne) et dans les rouges (images des vins rouges de Bourgogne) est mise à

disposition en fonction du développement des études du Le2i en cours.

- Le BIVB (et ses cotisants) fournit les vins pour les vitrines de présentation : vingt échantillons de vin blanc de Bourgogne, dix échantillons de vin rosé de Bourgogne et trente échantillons de vin rouge de Bourgogne. Compte tenu de la conservation des vins mis en ampoule, les vins seront éventuellement renouvelés suivant les besoins d'une à deux fois au cours des six mois de l'exposition.

- Au cours de la manifestation « science en fête », en octobre 2007, le BIVB fournit douze bouteilles pour des présentations de couleur des vins de Bourgogne.

- Le BIVB fournit, pour des soirées VIP et l'inauguration, des bouteilles de Bourgogne à hauteur de quatre-vingt-seize bouteilles au maximum. Ces soirées seront co-animées par le BIVB et la Ville (visite de l'exposition et dégustation sur deux heures).

- Le BIVB organise des conférences/dégustations payantes (dont il fixe les tarifs) si les inscriptions sont égales ou supérieures à douze.

- Le BIVB assiste la ville pour la réalisation de dispositif de présentation des vins (type ampoules scellées).

2.2 - Apports et moyens potentiels de la Ville

- La Ville s'engage à prendre en charge la gestion et les modalités d'organisation des manifestations et des actions réalisées sur l'exposition « Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs... ». Elle informe le BIVB de toutes ses activités sur cette thématique.

- Un lien Internet réciproque pourra être établi entre le site de la Ville de Dijon (pages consacrées aux expositions temporaires du Muséum-Jardin des Sciences) et celui du BIVB.

- La Ville met à disposition sa salle d'animation pour les activités organisées par le BIVB pour l'animation de stages, soirées, selon un planning établi conjointement par le BIVB et la Ville. Le BIVB réalise des prestations payantes (dont il fixe les tarifs) pour des formations «découvertes des vins de Bourgogne» si le nombre d'inscrits est égal ou supérieur à douze participants.

- Les conférences de presse pourront être communes avec le BIVB.

- La Ville s'engage à mettre le BIVB en valeur comme partenaire privilégié (partenaire officiel sur tous les supports-affiches et catalogue notamment). Le BIVB dispose d'une annonce institutionnelle portant notamment sur son Ecole des vins et ses actions en 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} de couverture du catalogue de l'exposition (suivant les possibilités éditoriales de la publication).

- La Ville fournit au BIVB, pour ses partenaires et cotisants, cinq cent entrées gratuites à l'exposition « Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs...».

- Le BIVB pourra librement reprendre le principe de présentation des vins (type ampoules scellées) mis au point conjointement par la Ville et le BIVB.

Article 3 - Communication -Promotion

Tout document relatif à ces manifestations comportera les noms, coordonnées et logos des deux partenaires.

Article 4 - Responsabilités

4.1 - Responsabilité du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Le BIVB est responsable des formations, dégustations pédagogiques et actions qu'il organise conformément à la législation et à la réglementation liées à l'accueil des publics, réalisées par ses agents dans les locaux qui lui sont affectés.

4.2 - Responsabilités de la Ville

La Ville est responsable de l'organisation générale de l'exposition : « Pierres précieuses et vins de légende – Histoire de couleurs... »

Article 5 - Reconduction - Résiliation

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition, jusqu'au 9 décembre 2007.

Fait à Beaune

Le 2007.

En deux exemplaires originaux

Pour le Bureau Interprofessionnel
des Vins de Bourgogne
Michel Baldassini

Pour la Ville de Dijon
Le Maire